

LEADER 2014-2020 – GAL Loire Angers et Layon

COMITE DE PROGRAMMATION du 11 février 2021 COMPTE-RENDU

Participaient à la visio-conférence :					
COLLEGE PUBLIC (sur 7 titulaires et 7 suppléants)			COLLEGE PRIVE (sur 8 titulaires et 7 suppléants)		
Titulaires	Suppléants	Total	Titulaires	Suppléants	Total
BIENVENU Roselyne		4	BRUNET Daniel	Nathalie CANTE	8
GUILLET Priscille			CAILLAT Jean-François		
MARQUET Elisabeth			CHARPENTIER Sylvain		
PRONO Jean-Charles			DE RICHEMONT Xavier		
			FRADIN Jean-Paul		
			HALLIGON Gabriel		
			TAUBIN Claudine		
Etaient excusés :					
FRAPPREAU Daniel	LE BARS Jean-Yves		CHATELAIS Michel		
	SOURISSEAU Sylvie				

Séance du : 11/02/2021	Public	Privé	TOTAL présents	DOUBLE QUORUM		La règle du double quorum est respectée :
				nombre présents voix délibérante	nombre votants appartenant collège privé	
Titulaires présents	4	7	12	12 (>ou= à 8)	8 (>ou= à 50% du nb de votants présents)	OUI
Suppléants présents		1				
dont suppléants votants		1				
TOTAL	4	8				

Assistaient également :

POLE METROPOLITAIN LOIRE ANGERS	MICHAUD Bénédicte
---------------------------------	-------------------

ORDRE DU JOUR

1/ Etat d'avancement du programme Leader – transferts de fonds

2/ Examen des dossiers de demande de subvention :

- 11h30 : Création d'une conserverie artisanale au sein du tiers-lieu culinaire C'est Bio l'Anjou, SAS MIAÏNA
- 12h15 : Prise en compte de la préservation des chiroptères dans les travaux de restauration des ouvrages d'art, Communauté de communes Loire Layon Aubance.
- Programmation de dossiers sélectionnés :

Rénovation énergétique de la mairie et d'un logement – mairie de Marcé

Rénovation énergétique du presbytère – mairie de Champtocé sur Loire

1/ Etat d'avancement du programme Leader – transferts de fonds

- Organisation de visites de projets soutenus

Afin de connaître l'effet du financement Leader sur les projets soutenus et l'impact des projets sur le territoire, le principe d'organiser des visites avec une délégation de 3-4 membres du comité de programmation est validée. Une planification des visites est à prévoir, dans la mesure du possible, à partir du mois d'avril. Un questionnaire des porteurs de projet sera à établir.

- Etat d'avancement financier

FA	intitulé	Situation avant ce CP					CP du 11/02/2021			
		Enveloppe FEADER	FEADER programmé	Solde de l'enveloppe	Nb	Paiements réalisés	FEADER programmable	nb	solde de l'enveloppe	%
1	Soutenir l'économie de proximité	450 000 €	364 334,89 €	85 665 €	17	219 255,68 €	16 000,00 €	1	69 665 €	15%
2	Participer à la transition énergétique	370 000 €	285 933,35 €	84 067 €	11	25 112,31 €	100 000,00 €	2	-15 933 €	-4%
3	Renforcer l'offre touristique	540 000 €	290 743,92 €	249 256 €	11	128 926,71 €			249 256 €	46%
4	Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire	170 000 €	39 802,60 €	130 197 €	2	39 802,60 €	12 000,00 €	1	118 197 €	70%
5	Soutenir les études stratégiques territoriales	80 000 €	80 000,00 €	- €	4	60 000,00 €			- €	0%
6	Coopération	50 000 €	- €	50 000 €	0	- €			50 000 €	100
7	Animation et gestion	346 000 €	235 539,48 €	110 461 €	7	193 606,80 €			110 461 €	32%
	TOTAL	2 006 000 €	1 296 354,24 €	709 646 €	52	666 704,10 €	128 000,00 €	4	581 646 €	29%

Le solde de l'enveloppe FEADER de la FA 2 « Participer à la transition écologique » étant négatif, des transferts de fonds entre fiche-action sont nécessaires. Le GAL a la possibilité de procéder à un peu plus de 600 000 € de transferts. Le transfert proposé porte sur un montant de 157 335 €.

Après une relance auprès de porteurs de projet potentiels agissant dans le domaine de la FA 4 « Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire », un seul projet, à l'ordre du jour de ce comité, a émergé. Il est donc proposé de transférer une partie de l'enveloppe de cette fiche-action vers la FA 2 « Participer la transition énergétique ». Mais également de diminuer l'enveloppe dédiée à la coopération au minimum réglementaire ainsi que celle sur le tourisme, pour augmenter la FA 1 « Soutenir l'économie de proximité ».

Avec le plan de relance et la prolongation de 2 ans du programme, une enveloppe complémentaire peut être espérée. Des négociations sont en cours à l'échelon régional.

➤ Les transferts suivants sont validés à l'unanimité :

FA	intitulé	Dossiers sélectionnés	Solde enveloppe avec sélection	TRANSFERTS		enveloppe restante	Total enveloppe
1	Soutenir l'économie de proximité	50 795,00 €	2	18 870,11 €	+11 129,89 €	30 000,00 €	461 129,89 €
2	Participer à la transition énergétique	100 000,00 €	2	-115 933,35 €	+146 205,11 €	30 271,76 €	516 205,11 €
3	Renforcer l'offre touristique	151 170,00 €	3	98 086,08 €	-40 000,00 €	58 086,08 €	500 000,00 €
4	Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire			118 197,40 €	-88 197,40 €	30 000 €	81 802,60 €
5	Soutenir les études stratégiques territoriales			- €		- €	80 000 €
6	Coopération			50 000,00 €	-29 137,60 €	20 862,40 €	20 862,40 €
7	Animation et gestion			110 460,52 €		110 460,52 €	346 000 €
	TOTAL	301 965,00 €	7	279 680,76 €	-157 335,00 €	+157 335 €	2 006 000,00 €

Fiche-action 1 : Soutenir l'économie de proximité

❖ « MIAÏNA : création d'une conserverie artisanale au sein du tiers-lieu culinaire C'est Bio l'Anjou », SAS MIAÏNA

Présentation du projet par Mme Ranjoro, présidente de la SAS.

Questions :

M. Daniel Brunet questionne Mme Ranjoro sur la part de rémunération des intermédiaires à Madagascar. M^{me} Ranjoro précise qu'elle travaillera avec les agriculteurs malgaches ou via des coopératives, en circuits courts et selon le principe du commerce équitable, avec des prix fixés par les agriculteurs.

M. Sylvain Charpentier s'interroge sur la situation de la production biologique à Madagascar. D'après Mme Ranjoro, l'agriculture biologique est présente depuis toujours à Madagascar. Mais il n'existe qu'un seul organisme certificateur présent à Madagascar. Le prix de cette certification est élevé. Aussi, Mme Ranjoro souhaite donner les moyens nécessaires aux agriculteurs pour être certifiés.

M. Jean-François Caillat souhaiterait avoir des précisions sur la partie commercialisation de l'activité. Mme Ranjoro indique que 50% de la production de ses bocaux seront vendus en ligne et 50% en direct via des marchés de producteurs et épicerie fines. Pour la vente en ligne, Mme Ranjoro travaille dans un premier temps avec l'EPI Rochefortais qui va développer un site rassemblant les produits des producteurs associés, avec commande en ligne et collecte des paniers à C'est Bio l'Anjou. Mais elle travaillera aussi à un site internet avec vente en ligne avec les producteurs de C'est Bio l'Anjou.

M. Gabriel Halligon demande des précisions sur les montants présentés (besoin en trésorerie, montant de subvention), sur le financement du stock des bocaux, sur la gestion des contenants (consigne) et le besoin en véhicule. Le besoin en trésorerie de la SAS correspond à 3 mois de fonctionnement (environ 9 000 €). Le fond de roulement d'environ 10 000 € doit permettre l'achat des étiquettes, des bocaux, des matières premières, l'importation de produits. La valorisation des bocaux est en cours d'analyse. Le système de consigne est envisagé mais des tests seront nécessaires avec l'autoclave car la double stérilisation des bocaux est dans ce cas imposée. Sinon, il est envisagé de fournir les magasins de vracs, faisant de la vente en click and collect. Concernant le véhicule, Mme Ranjoro a l'intention d'utiliser son véhicule personnel roulant au bioéthanol et/ou d'optimiser les distributions effectuées par C'est Bio l'Anjou.

Mme Nathalie Cante s'interroge sur la gestion des stocks de bocaux pleins. Mme Ranjoro précise que la SAS dispose de 50 m² dans les locaux de C'est bio l'Anjou et qu'au niveau du prévisionnel financier, sa capacité est de 3 mois.

Mme Roselyne Bienvenu demande à Mme Ranjoro les raisons de sa venue en Anjou et de son choix d'y rester. Mme Ranjoro est arrivée à Angers en 2012 pour intégrer un Master à l'ESA. Son choix d'y implanter son activité est lié à l'écosystème agricole favorable de la région, les dynamiques territoriales propres à la région, la valorisation des produits locaux, la présence de nombreux salons. Tous ces éléments sont propices au bon développement de son projet.

Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. Mme Ranjoro est remerciée et sort de la réunion.

M. Gabriel Halligon regrette le manque de détails du calcul du fond de roulement, mais est très favorable à ce que l'Union européenne soutienne ce projet.

Mme Claudine Taubin, qui connaît C'est Bio l'Anjou en tant que cliente, pense que l'établissement d'une conserverie dans ce lieu est un réel plus, qui répondra à un besoin local.

M. Jean-Paul Fradin trouve le dossier très préparé et solide, comme Mme Nathalie Cante qui ajoute qu'il se singularise par sa dimension partenariale et sociétale très développée.

Mme Bienvenu le qualifie de généreux et solidaire. Mme Ranjoro donne l'impression d'appréhender son projet au budget conséquent avec confiance.

Grille de sélection et notation :

Critères	Note	Commentaires
Rayonnement	2/3	A la majorité
Démarche innovante	2/3	A la majorité.
Démarche collective et partenariale	2/2	Unanimité des membres.
Développement Durable	2/3	Unanimité des membres.
Effet levier Leader	1/2	A la majorité.
Point bonus	1/1	A la majorité.
TOTAL Point	10/14	Le projet est retenu, il obtiendra 100% du montant max. réglementaire de FEADER.

Fiche-action 4 : Préserver et valoriser les richesses écologiques du territoire

❖ **« Prise en compte d'espèces protégées dans les travaux de restauration des ouvrages d'art »,
Communauté de communes Loire Layon Aubance**

Présentation du projet par Mme Morel, responsable Gestion durable du patrimoine naturel et paysager.

Questions :

M. Daniel Brunet est adhérent à la LPO et est favorable à l'idée de protéger les habitats. Il indique qu'un effort d'information devrait être fait en direction des agriculteurs et viticulteurs dont les épandages de pesticides sont mortels pour ces espèces.

M. Xavier de Richemont demande s'il n'y aurait pas intérêt à systématiser les habitats artificiels, du fait de la complexité de la restauration des ouvrages d'art.

M. Gabriel Halligon demande des précisions sur les destinataires de la formation et si elle ne pouvait pas s'étendre aux agents communaux.

Mme Morel rappelle que la chauve-souris joue un rôle important contre le ver de la grappe (information importante à diffuser auprès des vignerons) et les moustiques. Les supports de communication communautaires et du syndicat de bassin Aubance Louet, à destination du grand public, seront un vecteur de diffusion d'information de la démarche. La formation concerne 1 à 2 agents par secteur intervenant sur les communes. Mme Morel ajoute que l'utilisation de gîtes artificiels vient en dernier recours.

Les membres du comité de programmation vont procéder au vote. Mme Morel est remerciée et sort de la réunion, ainsi que Mme Guillet, en application des dispositions en matière de conflit d'intérêt.

Grille de sélection et notation :

Critères	Note	Commentaires
Rayonnement	2/3	Unanimité des membres.
Démarche innovante	1/3	Unanimité des membres.
Démarche collective et partenariale	2/2	Unanimité des membres.
Développement Durable	2/3	Unanimité des membres.
Effet levier Leader	1/2	Unanimité des membres.
Point bonus	1/1	A l'unanimité des membres, à la condition que des actions de sensibilisation ou de recommandation soient menées en direction du public, des professionnels et notamment des agriculteurs et viticulteurs utilisant des pesticides, produits nuisibles à la biodiversité.
TOTAL Point	9/14	Le projet est retenu, il obtiendra 100% du montant max. réglementaire de FEADER.

Programmation de dossiers :

❖ « Rénovation énergétique de la mairie et d'un logement », mairie de Marcé, FA1.2

Sélectionné le 10/10/2018, note : 202,5/300 : projet retenu, pour 100% du montant max. réglementaire de FEADER.

4

Instruction réglementaire de la région favorable, plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Travaux	147 852,56 €	Union européenne : FEADER-LEADER	50 000 €
		Autofinancement	26 472,77€
		SIEML	17 883 €
		DSIL	53 496,79 €
TOTAL	147 852,56 €	TOTAL	147 852,56 €

⇒ Attribution de la subvention FEADER-Leader confirmée à l'unanimité, montant de l'aide FEADER : 50 000 €
Le taux d'aide publique sur ce projet est de 100%.

❖ « Rénovation énergétique du presbytère », Commune de Champocé-sur-Loire, FA1.2

Sélectionné le 06/03/2020, note : 217,5/300 : projet retenu, pour 100% du montant max. réglementaire de FEADER.

Instruction réglementaire de la région favorable, plan de financement validé :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Travaux	1 512 370,74 €	Union européenne : FEADER-LEADER	50 000 €
<i>dont 334 178,94 € éligibles à Leader</i>		Autofinancement	835 192,64 €
		Etat - DETR	412 556,10 €
		Région FRDC	50 000 €
		Région CTR	47 322 €
		Fonds de concours CCLLA	90 000 €
		SIEML	27 300 €
TOTAL	1 512 370,74 €	TOTAL	1 512 370,74 €

⇒ Attribution de la subvention FEADER-Leader confirmée à l'unanimité, montant de l'aide FEADER : 50 000 €.
Le taux d'aide publique sur ce projet est de 100%.

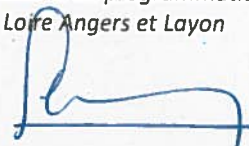
La séance est close.

**Prochain comité de programmation :
jeudi 20 mai à 14h30**

A Angers, le 15 février 2021,

Mme Roselyne BIENVENU

Présidente du comité de programmation et du GAL
Loire Angers et Layon



• GAL Loire Angers et Layon – 83 rue du Mail – BP 80011 – 49020 ANGERS Cedex 02 – Tél : 02 41 05 51 55

